Soins dentaires en Belgique

En l'espace de dix ans, le nombre de Belges qui se rendent régulièrement chez le dentiste est passé de 49 % à 57 % soit une augmentation d'environ 880 000 personnes. Environ 40 % des Belges consultent leur dentiste pour des soins dentaires préventifs. Ces chiffres sont nettement inférieurs chez les bénéficiaires de l'intervention majorée.

Des soins dentaires réguliers sont non seulement essentiels pour une bonne dentition, mais diminuent également le risque de pneumonie et de maladies cardiovasculaires. Afin d'encourager la population à se rendre régulièrement chez le dentiste, le « trajet de soins dentaires » a été lancé fin 2016. Dans ce cadre, l'assurance maladie belge rembourse un montant moins élevé aux personnes qui n'ont pas consulté de dentiste l'année précédente. Les soins dentaires de routine des jeunes âgés de moins de 18 ans sont remboursés intégralement.

Nous présentons ci-dessous quelques chiffres clés issus de l'Atlas AIM. Vous trouverez dans celui-ci des informations plus détaillées, qui peuvent être ventilées selon l'âge, le statut social mesuré par BIM et le domicile.

Méthodologie et terminologie

Les indicateurs relatifs au recours au dentiste sont basés sur des périodes de trois années civiles. Le « recours régulier au dentiste » se définit ainsi comme un minimum de deux consultations chez le dentiste au cours de deux années civiles différentes sur une période de trois ans. Ces contacts sont identifiés à l'aide de la facturation des codes nomenclature du groupe 'N04 – Soins dentaires' de la nomenclature des prestations médicales. Des périodes plus élargies offrent une vue plus fidèle des visites chez le dentiste que, par exemple, un minimum d'une visite par an. En raison de circonstances fortuites, il peut parfois s'écouler un peu plus de 12 mois entre deux consultations chez le dentiste. Nous pourrions passer à côté de cette donnée si nous prenions comme référence une période correspondant à une année civile.

Les soins dentaires préventifs représentent un sous-ensemble des consultations chez le dentiste. Nous utilisons ici une définition similaire : au moins deux contacts préventifs au cours de deux années civiles différentes sur une période de trois ans. Les soins dentaires préventifs prévoient un contrôle et, éventuellement, un nettoyage préventif des dents (p.ex. détartrage). Les soins dentaires préventifs ont pour objectif de limiter le recours aux soins curatifs. Depuis 2022, cette liste contient également les prestations de soins préventifs réalisés par les hygiénistes bucco-dentaires.

Évolution générale du recours au dentiste

Au cours de la période 2021-2023, 56,7 % des Belges se rendaient régulièrement chez le dentiste ; 10 ans auparavant, ce taux s'élevait encore à 49 %. On observe une hausse du taux de la population recourant aux soins dentaires préventifs, passant de 25 % en 2011-2013 à 40,1 % en 2021-2023. Environ un quart de la population ne consultait jamais de dentiste.

L'augmentation la plus spectaculaire du nombre de personnes qui se rendent régulièrement chez le dentiste a eu lieu entre 2014 et 2017, période durant laquelle le trajet de soins dentaires a vu le jour. On note en 2020 et 2021 une diminution par rapport à la période précédente, ainsi qu'une légère augmentation du nombre de personnes qui ne se sont jamais rendues chez le dentiste. Durant le confinement de mars et avril 2020, les visites chez le dentiste étaient réservées aux interventions urgentes ; une fois les mesures sanitaires assouplies, les temps d'attente étaient bien souvent longs. Ces raisons ont conduit à un allègement des règles relatives aux remboursements. Afin de bénéficier d'un remboursement maximal au cours de la période 2021-2024, il est tenu compte des soins dentaires remboursés au cours des deux années précédentes et non plus uniquement de la dernière année.

Recours au dentiste selon l'âge

Le nombre de Belges qui se rendent régulièrement chez le dentiste connaît donc une augmentation, mais on note des différences d'une catégorie d'âge à l'autre. Ce sont les jeunes âgés de 5 à 17 ans qui se rendent le plus souvent chez le dentiste. Leurs soins dentaires de base sont entièrement gratuits. Si ces dix dernières années, les chiffres des soins dentaires réguliers ont augmenté dans toutes les catégories d'âge, les augmentations les plus marquantes sont observées chez les 65 à 74 ans et les 75 ans et plus. Historiquement, ces groupes se rendaient moins fréquemment chez le dentiste et avaient donc la plus grande marge de progression. De nombreux enfants âgés de 3 à 4 ans ne se rendent pas chez le dentiste, bien que cela soit recommandé à partir de 2 ans.

Les soins dentaires préventifs suivent une tendance similaire, qui indique une augmentation dans toutes les catégories d'âge. On retrouve une fois encore les 5 à 17 ans en haut du classement, cependant les écarts avec les autres catégories d'âge sont moins marqués en comparaison au nombre de visites.

Recours au dentiste selon le statut socio-économique

Le statut socio-économique du ménage constitue un facteur déterminant dans le recours aux soins dentaires : les Belges au statut socio-économique vulnérable, toutes catégories d'âge confondues, se rendent moins souvent chez le dentiste.

Les données AIM ne contiennent pas d'informations directes sur le revenu. Nous faisons la distinction entre un groupe à faible revenu et à revenu élevé en utilisant le droit à l'intervention majorée. Les personnes faisant partie d'un ménage à faibles revenus ou qui perçoivent une allocation sociale peuvent bénéficier de l'intervention majorée, ce qui améliore leur accès aux soins. En 2023, 20,4 % des Belges faisaient partie de ce groupe dont la facture de soins de santé est

réduite. Si 60 % des personnes dont le statut socio-économique est plus favorable consultent un dentiste, parmi les plus vulnérables, ce taux ne s'élèvent qu'à 45 %. Les écarts sont également importants en termes de soins dentaires préventifs :seuls 27 % de la population au statut économique inférieur se sont rendus au moins deux fois chez le dentiste pour des soins préventifs au cours de la période 2021-2023, contre 44 % chez parmi les personnes au statut socio-économique supérieur. Au cours de la période 2021-2023, un peu plus d'un tiers (34 %) des bénéficiaires de l'intervention majorée ne se sont pas rendus chez le dentiste, un taux bien plus élevé que celui observé chez celles et ceux qui n'en bénéficient pas : 22 %.

Par rapport à 2013, on constate que le nombre de visites chez le dentiste grimpe de façon similaire dans les deux groupes. Le taux de personnes au statut socio-économique inférieur qui se rendent régulièrement chez le dentiste croît de 37 % à 45 %, contre une hausse de 52 % à 60 % parmi les statuts socio-économiques supérieurs. On note une augmentation des soins préventifs plus marquée parmi les personnes qui ne bénéficient pas de l'intervention majorée (de 27 % à 44 %) que chez celles qui possèdent ce statut (de 14 % à 27 %).

Définitions

Recours régulier au dentiste : nombre de bénéficiaires qui ont au moins deux contacts avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles (année x, année x-1, année x-2).
Soins dentaires préventifs réguliers : nombre de bénéficiaires qui ont au moins deux contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles (année x, année x-1, année x-2).
Aucun recours au dentiste : nombre de bénéficiaires sans aucun contact avec le dentiste sur une période de trois années civiles (année x, année x-1, année x-2).
Statut socio-économique vulnérable : personnes qui bénéficient de l'intervention majorée de l'assurance maladie et les membres de leur famille qui sont à leur charge.
Statut socio-économique supérieur : personnes qui ne bénéficient pas de l'intervention majorée de l'assurance maladie et les membres de leur famille qui sont à leur charge.